



Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Président

« Période perturbée sur le marché des huiles alimentaires »

Nous n'avons pas encore vu, chez nous, des rayons vides d'huiles alimentaires dans les supermarchés, mais la Suisse ne sera pas épargnée par les conséquences de la crise globale. Les prix des huiles alimentaires sur le marché mondial, déjà élevés en février, ont encore progressé suite à la guerre en Ukraine. L'Ukraine et la Russie fournissent ensemble environ 80 % de l'huile de tournesol exportée au niveau mondial. De plus, l'Indonésie a interdit les exportations d'huile de palme, car la population ne pouvait plus acheter d'huile de palme suite à la flambée des prix. Dans une économie globalisée et comme durant la pandémie de Covid, il faut constater que des crises dans certains pays ont des conséquences dans le monde entier.

En Suisse, nous pouvons supporter des prix en hausse et nous n'aurons pas faim. Dans les pays pauvres, la situation est nettement plus tendue. Cela étant posé, il est important que nous apportions également notre contribution à la production de denrées alimentaires. Le colza, mais aussi le tournesol à une échelle plus réduite, sont des oléagineux qui supportent bien notre climat et qui contribuent à notre approvisionnement en huiles alimentaires. Mais il est important que les conditions-cadre politiques permettent une rentabilité des cultures oléagineuses pour les agriculteurs. La dépendance face aux autres pays peut ainsi être réduite, fournissant ainsi une participation à l'alimentation de notre population.

Grâce à l'annonce de la construction d'une nouvelle presse, des quantités plus importantes pourront être transformées. La production indigène sera augmentée, renforçant ainsi la valeur ajoutée des matières premières suisses.



Pierre-Yves Perrin,
Directeur

Evolution des coûts de production et protection à la frontière

Même si la guerre en Ukraine n'a pas d'impact direct en Suisse, les conséquences indirectes sont préoccupantes : hausse des coûts des intrants (engrais, diesel) et des coûts de structure (machines, bâtiment, main d'œuvre), renchérissement général des biens de consommation et problèmes logistiques dans l'approvisionnement des matières premières pour les transformateurs indigènes.

En prenant les prix actuels pour les engrais et le diesel, l'augmentation des coûts de production est de 400 francs par hectare pour les céréales, soit environ la moitié du revenu agricole selon nos estimations. Les discussions sont en cours au sein de la filière pour augmenter les prix indicatifs, afin de compenser en partie ces augmentations.

Une augmentation des prix aux producteurs de céréales a un impact sur les échelons en aval, qu'il s'agisse des meuniers ou des fabricants d'aliments. A cet échelon, appelé premier échelon de transformation, la concurrence avec les importations ne doit pas être négligée : si la farine suisse n'est plus compétitive face à la farine importée, le risque existe que des boulangeries privilégient les importations pour des questions de prix. Cela signifierait une perte de parts de marché pour les meuniers et, indirectement, pour les producteurs. La même systématique existe pour le secteur des aliments fourragers.

Dans ce contexte, et pour maintenir des volumes de production et de transformation en Suisse, il est impératif d'augmenter d'une part les prix effectivement payés aux producteurs tout en garantissant un écoulement à des prix corrects des produits fournis par le premier échelon de transformation. Pour y parvenir, une augmentation de la protection à la frontière est nécessaire. En effet, la protection à la frontière pour les céréales constitue également une protection pour la farine et pour les aliments fourragers.

Dans une filière complexe comme celle des céréales, dans laquelle les acteurs et les échelons de transformation sont nombreux, il est impératif de considérer l'ensemble de la branche pour définir des mesures qui soient efficaces et permettent de protéger l'ensemble des intervenants.

Au-delà de l'augmentation des coûts de production constatée cette année, les mesures introduites pour répondre aux trajectoires de réduction auront aussi des répercussions dès 2023. Le soutien de la Confédération apparaît comme central et une adaptation des droits de douane est la seule manière de maintenir les volumes produits.



Rahel Emmenegger,
Directrice adjointe

Extension des capacités de pressage

L'huilerie Florin prévoit l'installation d'une deuxième presse à Herzogenbuchsee. Sa capacité annuelle de transformation en Suisse augmenterait ainsi de 75'000 t actuellement à 125'000 t. La demande en huiles suisses se situe déjà à un niveau élevé et il faut compter avec une nouvelle progression.

Ce sera surtout profitable au tournesol. Au cours des dernières années, des réductions des quantités annoncées avaient dû être faites en raison de capacités de transformation insuffisantes. Cela ne devrait plus être le cas. Les producteurs actuels ont ainsi la possibilité d'augmenter leurs surfaces et les nouveaux producteurs pourront être pris en compte.

Pour le soja, les quantités contractuelles restent à un niveau élevé, avec 7'000 t. Ce soja est destiné à la production d'aliments fourragers.

Informations importantes pour les attributions de la récolte 2023

Inscription : les anciens producteurs ont reçu vers la mi-mai un e-mail d'Agrosolution avec les indications pour l'inscription on-line à faire **jusqu'au 12 juin 2022**. Les nouveaux producteurs de colza peuvent s'annoncer auprès d'Agrosolution pour recevoir les documents pour l'inscription.

La FSPC attribuera les quantités après le délai d'inscription, à la fin juin, indépendamment de la qualité annoncée (HOLL, respectivement HO / classique pour le colza et le tournesol). La quantité attribuée sera visible on-line dès ce moment. Le passeport-produit avec la quantité attribuée et la qualité définitive sera envoyé par e-mail au début juillet.



Mathias Denzler

Trajectoires de réduction – Comparaison entre la position de la FSPC et les ordonnances

Le Conseil fédéral a publié, le 13 avril 2022, le nouveau paquet d'ordonnances relatives aux trajectoires de réduction. L'initiative parlementaire 19.475 visant à « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023, mais certaines modifications sont repoussées au 1^{er} janvier 2024.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la position de la FSPC ainsi que des décisions prises par le Conseil fédéral.

Mesure et date d'entrée en vigueur	Décisions du Conseil fédéral	Analyse de la FSPC
Bilan en éléments nutritifs (01.01.2024)	Suppression de la marge d'erreur de 10 % du Suisse Bilanz.	La proposition de suppression de la tolérance de 10 % n'est pas justifiée scientifiquement. En supprimant cette marge de manœuvre, il ne sera plus possible d'adapter la fumure aux conditions de l'année. Les rendements vont baisser et les risques de problèmes de qualité vont augmenter.
Biodiversité (01.01.2024)	Les exploitations disposant de plus de 3 hectares de terres ouvertes dans la zone de plaine et des collines doivent présenter une part minimale de surfaces de promotion de la biodiversité de 3,5 % sur les terres assolées	La FSPC s'oppose aux 3,5 % de surfaces de promotion de la biodiversité sur les terres assolées. Cette mesure aura comme conséquence une réduction de la production, des complications au niveau des cultures et une augmentation des coûts de production.
Contribution de base (01.01.2023)	La contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement est réduite de 900.- francs par ha à Fr. 600.-/ha sur les terres ouvertes.	La FSPC ne comprend pas cette diminution. Les exploitations de grandes cultures devront prendre des mesures supplémentaires pour compenser cette perte. Ces mesures occasionneront des coûts supplémentaires et diminueront les quantités produites et la qualité des matières premières. Le revenu des producteurs diminuera également.
Réduction de N et P (01.01.2023)	Les pertes d'azote et de phosphore sont réduites, d'ici à 2030, d'au moins 20 % par rapport à la valeur moyenne des années 2014 à 2016.	La FSPC était prête à soutenir une réduction de 10 %. Il faut noter qu'à l'heure actuelle, les valeurs de référence ne sont pas encore connues. Une réduction au-delà de 10 % est hors de la réalité et utopiste. Les objectifs doivent être formulés de manière à être atteignables !

La FSPC, dans sa prise de position adressée à l'OFAG le 18.08.2021, avait également proposer d'autres mesures plus proches de la pratique. Ces propositions n'ont malheureusement pas été retenues.

Les modifications des ordonnances constituent un défi majeur pour les paysans et sont loin de répondre à la simplification administrative. Baisse de la production, augmentation des coûts de production, complication au niveau de la gestion des parcelles, écologisation des surfaces et risques de baisse de la qualité des produits sont, dans un contexte de crise mondiale, un luxe que la Suisse ne devrait pas s'offrir.

„Pain suisse“: une première histoire

L'été dernier, l'association Pain suisse (APS) a lancé la marque Pain suisse. La pâtisserie Schelbert utilise cette marque avec succès et Pain suisse lui a rendu visite. Lisez l'interview sur painsuisse.ch/schelbert

Pour plus de précisions sur la marque, rendez-vous sur painsuisse.ch/logodelamarque

